

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 01 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry VALLERY, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON, Kristiane COTTIN, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Marina BONHOMME Nathalie TOUZET, Adeline RUFFIGNAC

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Absents excusés :

- Gwenaëlle FASSEU, a donné pouvoir à Adeline RUFFIGNAC
- Christine BILLARD, a donné pouvoir à Kristiane COTTIN
- Benoît MARIÉ,

Le conseil municipal a choisi pour **secrétaire de séance Monsieur Vincent MORISSEAU**

Le maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la présente réunion, qui porte sur :

- La loi APER,
- Personnel communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01 DECEMBRE 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2023.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2023

Le maire remet le compte administratif à l'assemblée et donne lecture des résultats de l'année 2023, fait un comparatif par rapport à l'année 2022 et rappelle les grands financements 2023.

En application de l'article L 212114 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Thierry Vallery est élu et donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, qui est résumé par le tableau et arrête les résultats.

COMPTE ADMINISTRATIF						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT CLOTURE
REALISATION	SECTION DE FONCTIONNEMENT	516 034.06	607 865.84	-91 831.78€	+680 561.05	+588 729.27
	SECTION D'INVESTISSEMENT	23 660.45	190 810.38	-167 149.93	-14 458.60	-181 608.53

Le maire ayant quitté la salle, Thierry Vallery. demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif de l'exercice 2023.

Compte de Gestion :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2023 établi par Madame le receveur municipal, avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023
- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement.

A Résultat de l'exercice.....	-91 831.78 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)....	680 561.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser).....	588 729.27 €
D Solde d'exécution d'investissement	-181 608.53 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	-181 608.53 €
 AFFECTATION = C =G+H	588 729.27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	-181 608.53 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	407 120.74 €
Déficit reporté D002	0.00€

4/FISCALITE 2024 :

Le maire donne lecture des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023, et indique qu'au vu des comptes, de la conjoncture ainsi que des prévisions budgétaires, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux communaux pour cette année 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés, de maintenir les taux 2023 pour l'année 2024.

Taxe foncière. (bâti) 33,18%.
 Taxe foncière (non bâtie) :37, 98%.
 Taxes d'habitation : 17, 54%.

5/SUBVENTIONS MUNICIPALES 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions municipales pour l'année 2024 :

• Les amis de l'école d'Aufferville	800 €
• Le comité des fêtes d'Aufferville	1 300 €
• La prévention routière (77)	50€
• La croix rouge (comité de Château-L)	50 €
• Les restaurants du cœur	500 €
• Mission locale de Seine et Marne	300€
• Institut Curie recherche contre le cancer	200€
• Club de foot Bagneaux/Nemours St Pierre	70€
• ES Gymnastique de Château-Landon	70€
• Les Amis de l'Atelier Bougligny	70€
• ROLLER	70€
• Rugby Club Pays de Nemours	70€
• USNSP Sports adaptes	70€
• Amicale scolaire d'Aufferville d'Aufferville	50€/élève habitant la commune
• Club Ultimate	70€
• Vaincre la mucoviscidoses	50€
• Athlétisme Nemours	70€
• Club de basket Souppes sur Loing	70€
• Club moto cyclisme Nemours	70€

6/ LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2024 :

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide des priorités d'investissements pour l'année 2024 :

- Travaux de DECI,
- Travaux de voirie :
 - route ronde,
 - chemin du stade jusqu'au virage
 - parking rue Grande.

- Renouvellement des trois ordinateurs TNI de l'école d'Aufferville.
- Création d'un point lumineux 10 route ronde.

7/ ACCORD CADRE EGLISE SAINT MARTIN – OFFRES/CANDIDATURES :

Le maire annonce que suite à la publication de l'accord-cadre, 20 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'entretien et le réaménagement des bâtiments communaux de la ville d'Aufferville. Seule une offre a été réceptionnée, il s'agit de l'entreprise A&M Patrimoine située à Boulogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise A&M Patrimoine pour un montant maximal de 600 000€ hors taxes sur la durée totale de l'accord-cadre. Le maire est autorisé à signer l'acte d'engagement et tous les documents associés.

8/ RAPPORTS D'ACTIVITE CCGVL 2021 ET 2022 :

Le maire informe que le Président de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a adressé comme chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la CCGVL.

Que ce rapport 2021-2022 fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la communauté de communes sont entendus,

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021-2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

9/ LOI APER :

Le maire précise qu'à la suite de la réunion publique qui s'est tenue le 20 décembre 2023 à la salle des Quatre Saisons conformément à la loi, une consultation de la population a été effectuée et distribuée dans chaque boîte aux lettres du bourg et des hameaux.

Un total de 243 questionnaires ont été distribués et 57 ont été renvoyés à la mairie.

Types d'énergies	Favorable	Défavorable	Sans avis	Projets citoyens
Solaire photovoltaïque	45	11	1	10
Solaire thermique	38	17	2	2
Eoliennes	8	48	1	5
Méthanisation	5	50	2	0
Biomasse	9	44	4	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- Il a défini l'intégralité du territoire de la commune d'Aufferville comme une zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.
- Il a sélectionné le solaire photovoltaïque et le solaire thermique comme les types d'énergies renouvelables à privilégier sur le territoire de la commune d'Aufferville.

- La délibération ainsi que la cartographie correspondante seront transmises à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral chargé de l'instruction des projets d'énergie renouvelable.

10/ PERSONNEL COMMUNAL

Le maire rappelle qu'un agent est actuellement sous contrat à durée déterminée depuis près de 3 ans, et qu'il est nécessaire de prendre en considération l'avenir et de garantir la stabilité de l'emploi. Malgré les difficultés rencontrées, cet agent a fait preuve de persévérance, et il est prévu de continuer à soutenir ses améliorations et projets tout au long de sa carrière.

En concertation avec les adjoints, le maire propose de convertir le contrat à durée déterminée, qui arrive à échéance en septembre, en un contrat à durée indéterminée à partir du 1er avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte cette transformation de contrat et autorise le maire à signer les documents nécessaires pour finaliser ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé à 23h46.

Bruno MOULIÉ,



Maire d'Aufferville